

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de convocations : 12.12.2025  
Nombre de conseillers en exercice : 17  
Présents : 11 Représentés : 5 Votants : 16

### **Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de BOLBEC, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Vice-Présidence de Madame Marie-Jeanne DEMOL.

#### **Présents :**

- Messieurs Rachid CHEBLI, Stanislas COUTURIER, Alain GILLES, François PAIN.
- Mesdames Marie-Jeanne DEMOL, Ghislaine FERCOQ, Karine MOUSSA, Dominique COUBRAY, Simone DEVAUX, Chantal MARTIN, Isabelle GERVAIS.

#### **Excusés :**

- Messieurs Christophe DORÉ, David RIBEIRO, Jacques THOMAS, Renaud BLANC, Michel SAINT-LÉGER.
- Madame Sabrina AUBERY.

#### **Pouvoirs :**

- Monsieur Christophe DORÉ à Madame Marie-Jeanne DEMOL.
- Monsieur Jacques THOMAS à Madame Chantal MARTIN.
- Monsieur Michel SAINT-LÉGER à Madame Dominique COUBRAY.
- Monsieur Renaud BLANC à Ghislaine FERCOQ.
- Madame Sabrina AUBERY à Alain GILLES.

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2026**

-----

**VU** la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment l'article 11,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment l'article 107,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.5217-10-4,

**VU** la délibération n° 14 du 19 décembre 2022 portant approbation de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal et le budget annexe Chantier d'insertion,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté et transmis aux membres du Conseil d'administration dans les conditions prévues par le C.G.C.T.,

**VU** les observations et échanges intervenus en séance au titre du débat obligatoire préalable au vote du budget primitif,

**CONSIDÉRANT** que les centres communaux d'action sociale des communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget soumis au Conseil d'administration,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux articles L.2312-1 et L5217-10-4 du C.G.C.T., ce débat intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

**CONSIDÉRANT** que l'article 107 de la loi NOTRe a renforcé les obligations d'information des élus dans le cadre du débat d'orientation budgétaire des communes et de leurs établissements publics administratifs,

**CONSIDÉRANT** que, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des effectifs de l'établissement,

**CONSIDÉRANT** que le rapport présenté répond à l'ensemble des obligations légales en matière de contenu, de délais et de communication et que le débat a été organisé conformément à la réglementation en vigueur,

En conséquence, il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

#### **Article 1 : Adoption du DOB**

Le Conseil d'administration adopte le rapport d'orientation budgétaire 2026 et valide les orientations budgétaires présentées pour l'exercice à venir.

#### **Article 2 : Exécution**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, notamment de la communication du rapport et des orientations adoptées aux élus membres du conseil d'administration et, le cas échéant, au public, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Abstention : 2**

**Votes Contre : 0**

**Votes Pour : 14**

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à la majorité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.



# **Centre Communal d'Action Sociale de BOLBEC**



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026**

Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

# **SOMMAIRE**

I.	RAPPEL JURIDIQUE	3
II.	ORGANISATION BUDGÉTAIRE	4
III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL	6
IV.	LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE	13
V.	LES DÉPENSES DE PERSONNEL	13
VI.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »	17
VII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »	18
VIII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ »	19

## I.RAPPEL JURIDIQUE

### Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi « NOTRe »

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (A.T.R.) du 6 février 1992, la tenue du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales). Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le D.O.B. est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du C.C.A.S.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédent l'examen du budget primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux élus.

Aussi, dorénavant, le D.O.B. s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de 10 000 habitants.

Ce rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) n'est pas qu'un document interne : il doit faire l'objet d'une publication. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Ce débat doit permettre aux membres du Conseil d'Administration de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour les programmes pluriannuels. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les administrateurs sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets en cours et à venir, ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue d'une prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer que le budget primitif 2026 doit être voté avant le 30 avril prochain.

## **II. ORGANISATION BUDGÉTAIRE**

Le Centre Communal d'Action Sociale compte quatre budgets, à savoir que le budget annexe de la résidence autonomie « Les Sources » a été clôturé en 2025.

### **Le budget principal**

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres en section d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche par équipements ou par actions.

**La section de fonctionnement** est de construction très classique.

Ses principales ressources sont :

- La subvention de la Commune de Bolbec ;
- Les participations versées par l'État, et différentes subventions de fonctionnement ;
- Les produits des services publics (séjours et voyages des séniors, etc.).

Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les participations aux contingents, les aides et secours, le cas échéant : les frais financiers, et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés aux usagers de l'établissement.

**La section d'investissement** est présentée en deux parties :

- Le cas échéant : la dette, et les opérations financières non ventilables. En dépenses sont inscrites des subventions d'équipement versées, des avances remboursables et des écritures d'ordre. En recettes figurent le F.C.T.V.A., le remboursement des avances et des écritures d'ordre (les amortissements et l'autofinancement) ;
- Les moyens matériels des services : il s'agit de tous les besoins en matériels, mobiliers, matériels informatiques, véhicules, etc. nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon entretien du patrimoine.

### **Le budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri »**

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Le Val Fleuri ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements de la structure ainsi que des travaux de rénovation.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

### **Le budget annexe « Chantier d'insertion »**

Ce budget est principalement constitué par les charges de personnel liées aux agents du chantier d'insertion. S'y ajoutent diverses dépenses de fournitures.

Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition de matériels ou de véhicules.

Les principales ressources proviennent de l'Etat, du Département, des travaux facturés et d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M57.

### **Le budget annexe « Centre Municipal de Santé »**

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion du « Centre Municipal de Santé » créé en décembre 2024.

Il est principalement constitué par les charges de personnel liées aux professionnels de santé salariés. S'y ajoutent diverses dépenses de fournitures médicales, de la maintenance des logiciels et équipements nécessaires au centre, ainsi que diverses prestations (ramassage des déchets médicaux, etc.).

Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition d'équipements médicaux tels que les tables de consultations et des mobiliers.

Les principales ressources proviennent des consultations ainsi que, le cas échéant, d'une subvention d'équilibre du budget principal du CCAS.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M57.

### III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

#### A. Données rétrospectives 2021 – 2025

##### Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté)

(Montant arrondi à l'euro)	Rétrospective				
	2021	2022	2023	2024	2025*
Atténuation de charges (chap. 013)	5 669	1 040	0	212	72
Produits des services (chap. 70)	6 759	18 579	24 248	29 383	30 200
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>12 428</b>	<b>19 619</b>	<b>24 248</b>	<b>29 595</b>	<b>30 272</b>
FCTVA (art. 744)	0	0	0	0	0
Participations (art. 747)	720 778	774 804	882 515	1 065 921	1 158 130
Autres dotations (autres articles chap. 74)	0	0	0	0	0
<b>Dotations</b>	<b>720 778</b>	<b>774 804</b>	<b>882 515</b>	<b>1 065 921</b>	<b>1 158 130</b>
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	6 816	5 708	6 491	11 083	6 259
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>740 022</b>	<b>800 131</b>	<b>906 764</b>	<b>1 106 599</b>	<b>1 194 661</b>
Produits financiers (chap. 76)	0	0	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations (art. 775)	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)	220	2 080	462	0	0
Reprises sur provisions (chap. 78 mouvement réel)	0	0	0	0	0
Recettes diverses	0	0	0	0	0
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>220</b>	<b>2 080</b>	<b>462</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>740 242 €</b>	<b>802 211 €</b>	<b>913 716 €</b>	<b>1 106 599 €</b>	<b>1 194 661 €</b>

(\* 2025 : Il s'agit d'une estimation. A revoir avec les dernières écritures de l'exercice)

**Le poste atténuation de charges** correspond principalement aux indemnités journalières versées par la CPAM dans le cadre des agents en arrêt maladie.

**Les produits des services** comptabilisent les recettes issues de la restauration des personnes âgées, ainsi que celles concernant le séjour et le voyage des seniors. A noter qu'à compter de l'exercice 2022, le produit de la vente des repas des personnes âgées résidents dans une résidence autonomie est comptabilisé sur le budget annexe correspondant.

**Le poste des « Participations »** comporte essentiellement :

- La subvention de la Commune de Bolbec (Montant perçu en 2025 : **1 116 670 €** contre **1 037 997 €** en 2024) ;
- La participation du Département au titre de la gestion du Revenu de Solidarité Active. Pour l'exercice 2025, le montant s'élève à **41 460 €** correspondant à au solde de l'année 2024 pour un montant de 9 567,60 € et l'année complète 2025 pour un montant de **31 892,00 €**.

Les loyers du logement situé 13 rue des Hirondelles sont comptabilisés dans le chapitre « **Autres produits de gestion courante** ».

## Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice

(Montant arrondi à l'euro)	Rétrospective				
	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges à caractère général (chap. 011)	175 754	182 357	205 028	240 499	220 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	293 237	249 457	269 433	330 116	252 900
Autres reversements (autres art 739)	0	0	0	0	0
<b>Atténuation de produit (chap. 014)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art.6521)	0	0	0	0	0
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	0	0	0	0	0
Subventions versées (art 657)	120 322	120 323	425 428	470 173	695 314
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	48 733	40 704	52 838	43 229	45 000
<b>Autres charges de gestion courante (chap. 65)</b>	<b>169 056</b>	<b>161 027</b>	<b>478 266</b>	<b>513 402</b>	<b>740 314</b>
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>638 047</b>	<b>592 841</b>	<b>952 727</b>	<b>1 084 017</b>	<b>1 213 214</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	0	0	0	0	0
Autres charges financières (autres articles chap. 66)	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (chap. 67)	74 429	275 893	0	0	0
Dotations aux provisions (chap. 68 mouvement réel)	0	0	0	0	0
Dépenses diverses	0	0	0	0	0
Charges induites des investissements	0	0	0	0	0
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>74 429</b>	<b>275 893</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>712 475 €</b>	<b>868 735 €</b>	<b>952 727 €</b>	<b>1 084 017 €</b>	<b>1 213 214€</b>

(\* 2025 : Il s'agit d'une estimation. A revoir avec les dernières écritures de l'exercice)

**Les charges à caractère général** comptabilisent les dépenses nécessaires aux activités du C.C.A.S. pour fonctionner entre autres pour l'exercice 2025, en voici les estimations :

- Une estimation des remboursements à la Ville de frais (D.R.H., Finances, Téléphonie, etc.) à hauteur de : 65 000,00 € ;
- Les dépenses pour le séjour des séniors : 36 200,00 € ;
- Les chèques cadeaux et les colis de noël : 32 200,00 € ;
- Les dépenses pour le voyage des séniors : 28 665,00 € ;
- Les dépenses pour le repas des anciens à hauteur de : 15 000,00 € ;
- Le spectacle des anciens : 10 950,00 € ;
- Les dépenses en assurances : 8 445,00 € ;
- La dépense en matière de prestation d'assistante sociale du travail : 4 176,00 € ;
- Le loyer pour le logement « Rue des Hirondelles » : 3 665,00 € ;
- Les dépenses en matière de formation : 2 555,00 € ;
- Les dépenses pour l'installation du Centre Municipal de Santé : 385,00 €.

Pour l'exercice 2025, les **subventions versées** sont :

- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 € ;
- Brotonne service : 11 000,00 € ;
- Banque alimentaire de la région havraise : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 40 000,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds d'Aide aux Jeunes : 2 711,01 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds de Solidarité Logements : 8 954,32 €.

### **Les autres charges de gestion courante** comportent notamment :

- Les secours d'urgence : 10 000,00 € contre 7 160,49 € en 2024 ;
- Les aides sociales : 25 000,00 € contre 23 540,49 € en 2024 ;
- Les autres secours « Noël de la solidarité » : 7 000,00 € ;
- Licences Microsoft office et autres : 3 000,00 €.

Avant 2023, les charges exceptionnelles comptabilisaient principalement les subventions versées sur les budgets annexes. Dorénavant, ces dépenses sont incluses dans les « **subventions versées** » comprenant pour l'exercice 2025 :

- La subvention au budget annexe « Résidence autonomie Le Val Fleuri » pour 291 319,00 €
- La subvention au budget annexe « Chantier d'insertion » pour 110 838,00 € ;
- La subvention au budget annexe « Centre Municipal de Santé » pour 191 492,00 €.

### **Les recettes réelles d'investissement (hors excédent reporté et excédent capitalisé)**

<i>(Montant arrondi à l'euro)</i>	<b>Rétrospective</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025*</b>
FCTVA (art 10222)	514	852	746	22	3 259
Subventions perçues (chap. 13)	0	0	0	0	0
Autres subventions	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap. 27)	1 478	1 437	2 347	1 250	2 250
Opérations pour compte de tiers en recette (chap. 45)	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	122 587
<b>Sous-total des recettes d'investissement</b>	<b>1 992</b>	<b>2 289</b>	<b>3 093</b>	<b>1 272</b>	<b>128 096</b>
Emprunts souscrits	0	0	0	0	0
Emprunts en cours	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0	0
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 992 €</b>	<b>2 289 €</b>	<b>3 093 €</b>	<b>1 272 €</b>	<b>128 096 €</b>

(\* 2025 : Il s'agit d'une estimation. A revoir avec les dernières écritures de l'exercice)

Le F.C.T.V.A. correspond à la dotation versée par l'État calculée sur les investissements réalisés en N-2.

**Les autres immobilisations financières** correspondent aux prêts remboursables octroyés aux personnes en difficulté. On retrouve ce poste en dépenses et en recettes.

### **Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté)**

<i>(Montant arrondi à l'euro)</i>	<b>Rétrospective</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025*</b>
Dépenses d'équipement (art. 20, 21, 23 hors 204)	4 545	133	19 864	8 192	58 269
Subventions d'équipement (art. 204)	0	47 749	0	0	0
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>4 545</b>	<b>47 882</b>	<b>19 864</b>	<b>8 192</b>	<b>58 269</b>
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	227	227	0	0
Autres investissements	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art. 16449)	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap. 27)	1 478	1 437	2 347	2 380	2 250
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap. 45)	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 024 €</b>	<b>49 546 €</b>	<b>22 211 €</b>	<b>10 572 €</b>	<b>60 519 €</b>

(\* 2025 : Il s'agit d'une estimation. A revoir avec les dernières écritures de l'exercice)

Les dépenses d'équipement comportent les achats de mobiliers et d'autres immobilisations corporelles pour équiper les services du C.C.A.S. Pour 2025, les dépenses d'investissement comprennent principalement l'acquisition d'un véhicule pour un montant de **43 046,24 €**, l'achat de divers mobiliers et équipements pour le Centre Municipal de Santé à hauteur de **8 769,66 €** ainsi le renouvellement de matériels informatiques pour un montant de **6 379,21 €**.

## B. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2025

Bien que l'exercice ne soit pas définitivement clos, le résultat 2025 est estimé ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	109 074,00 €
- Excédent d'investissement :	34 904,00 €
Soit un excédent global de :	143 978,00 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	6 379,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global estimé de l'exercice 2025 d'un montant de **137 599,00 €** sera repris dans chaque section au BP 2026 (contre 76 961,04 € d'excédent constaté au 31 décembre 2024).

Il est important de préciser que le résultat ci-dessus comprend celui constaté à la clôture du budget annexe de la résidence autonomie « Les Sources » qui s'élevait à **37 001,28 €** en section de fonctionnement et **163,54 €** en section d'investissement.

## C. Les orientations budgétaires 2026

La section de fonctionnement :

Saisie des informations budgétaires	CREDITS INSCRITS BP 2025	CREDITS PROPOSÉS BP 2026
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
011 - Charges à caractère général	232 980,18	228 086,00
012 - Charges de personnel	285 099,00	265 100,00
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00
- 65 - Autres charges de gestion courante	742 321,00	790 547,00
655 - Participations	0,00	0,00
657 - Subventions	690 747,00	737 837,00
65 - Autres charges de gestion courante diverses	51 574,00	52 710,00
- 66 - Charges financières	0,00	0,00
6611 - Intérêts de la dette	0,00	0,00
66 - Autres charges financières	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Autres dépenses réelles de fonctionnement	1 192,00	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 261 592,18 €</b>	<b>1 283 733,00 €</b>
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00
676 - Différences sur réalisations [positives]	0,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements	28 090,00	30 000,00

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement 2026 sont en augmentation de 1,75 % par rapport à 2025, soit en valeur absolue de **+22 140,82 €**.

**Le poste « Charges à caractère général » comprend notamment :**

- 69 500,00 € au titre de remboursement de dépenses au budget de la Ville ;
- 40 450,00 € pour le séjour des séniors ;
- 30 000,00 € pour le voyage des séniors ;
- 29 000,00 € pour les chèques cadeaux et colis de noël ;
- 11 600,00 € pour le spectacle des anciens ;
- 10 500,00 € pour le repas des anciens ;
- 8 600,00 € pour les frais d'assurance (Flotte automobile, responsabilité civile, etc.) ;
- 4 200,00 € pour les prestations de service social au travail ;
- 3 600,00 € pour la location du « 13 rue des Hirondelles » ;
- 2 500,00 € pour le colis des anciens.

**Les dépenses de personnel** sont en diminution de **19 999,00 €** soit -7,0 %.

**Le poste des subventions** comprend les inscriptions prévisionnelles suivantes :

○ Brotonne Service :	10 000,00 € ;
○ Banque alimentaire :	400,00 € ;
○ Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux :	30 000,00 € ;
○ Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale :	38 600,00 € ;
○ Département de la Seine-Maritime pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds de Solidarité Logement	12 000,00 €.

A compter de l'exercice 2023, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes sont comptabilisées dans les autres charges de gestion courante. Sont inscrites pour l'exercice 2026 :

- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Chantier d'insertion » pour **141 837,00 €** contre un montant de 92 418,00 € au budget primitif 2025 ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri » pour **204 000,00 €** contre 271 319,00 € au budget primitif 2025 ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Centre Municipal de Santé » pour un montant de **300 000,00 €** contre 226 010,00 € au budget primitif 2025.

**Les autres charges de gestion courante** diverses correspondent essentiellement :

- Les secours d'urgence à hauteur de **15 000,00 €** (estimation du réalisé 2025 : 10 000,00 €, crédits utilisés à hauteur de 7 160,49 € en 2024 et 15 255,97 € en 2023) ;
- Les aides sociales à hauteur de **25 000,00 €** (estimation du réalisé 2025 : 25 000,00 €, crédits utilisés à hauteur de 23 540,49 € en 2024 et 28 743,72 € en 2023) ;
- Les autres secours – Noël de la solidarité à hauteur de **7 200,00 €**.

	CREDITS INSCRITS BP 2025	CREDITS PROPOSÉS BP 2026
<b>Saisie des informations budgétaires</b>		
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
013 - Atténuations de charges	250,00	50,00
70 - Produits des services	30 500,00	30 000,00
- 74 - Dotations et participations	1 158 670,00	1 168 609,00
75 - Autres produits de gestion courante	42 566,20	6 000,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 231 986,20 €</b>	<b>1 204 659,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement N-1</b>	<b>57 695,98 €</b>	<b>109 074,00 €</b>
775 - Produits des cessions	0,00	0,00
776 - Différences sur réalisations [négatives]	0,00	0,00
777 – Quote-part des subventions transférées au compte de résultat	0,00	0,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
79 - Transferts de charges	0,00	0,00

Hors excédent reporté, les recettes réelles de la section de fonctionnement sont en diminution de 2,2 % par rapport à 2025, soit **-27 327,20 €**.

Les différents éléments envisagés pour l'équilibre du budget primitif 2026 sont :

- Une augmentation prévisionnelle de la subvention de la Ville de Bolbec de 15 047,00 € passant ainsi de 1 116 670,00 € au BP 2025 à **1 131 717 €** en 2026. Cette évolution est due à l'inscription prévisionnelle des subventions d'équilibre en dépense pour les budgets annexes, et notamment le Centre Municipal de Santé.
- Une réévaluation du poste du « Produits des services » tenant compte du réalisé 2024.
- Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » a été revu du fait que l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Les Sources » sera comptabilisé en 2025 et donc, nous ne le retrouverons plus sur l'exercice 2026.

## La section d'investissement :

	CREDITS INSCRITS BP 2025	CREDITS PROPOSÉS BP 2026
<b>Saisie des informations budgétaires</b>		
<b>Dépenses d'investissement</b>		
10 – Dotations, fonds divers	0,00	0,00
164 - Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	28 400,00	30 000,00
204 - Subventions d'équipement	143 635,73	61 454,79
Autres dépenses d'investissement	3 300,00	3 300,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>175 335,73 €</b>	<b>94 754,79 €</b>
<b>Déficit d'investissement N-1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Crédits reportés N-1</b>	<b>8 763,00 €</b>	<b>6 379,21 €</b>
139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement</b>		
10 - Dotations, fonds divers et réserves [sf 10222]	0,00	0,00
10222 - FCTVA	1 217,00	5 000,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
164 - Emprunts nouveaux	0,00	0,00
204 – Subventions d'équipement	123 463,67	0,00
Autres recettes d'investissement	3 300,00	3 300,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>127 980,67 €</b>	<b>8 300,00 €</b>
<b>Excédent d'investissement N-1</b>	<b>28 028,06 €</b>	<b>62 834,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Crédits reportés N-1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
28 - Dotations aux amortissements	28 090,00	30 000,00

Les dépenses d'équipement à hauteur de **30 000,00 €** comportent une provision pour le remplacement l'acquisition de mobilier, de matériels de téléphonie, et de matériels informatiques pour les services du C.C.A.S. installés à l'Espace du Square.

A titre de provision, il est inscrit à hauteur de **61 454,79 €** une subvention d'équipement pour financer les dépenses d'investissement des budgets annexes.

Les autres dépenses d'investissement comprennent les crédits pour des prêts remboursables à hauteur de **3 000,00 €**, et une provision pour le remboursement d'une caution à hauteur de **300,00 €**.

Ces dépenses sont financées principalement par l'excédent d'investissement de l'exercice 2025, ainsi que par la dotation aux amortissements.

Pour l'équilibre du budget primitif 2026, il n'est pas envisagé d'inscrire un besoin en emprunt.

### Besoin de financement pour l'année 2026

Emprunt nouveau Budget principal	Emprunt nouveau Budgets annexes	Emprunt nouveau Total (a)	Remboursement en capital Budget principal	Remboursement en capital Budgets annexes	Remboursement en capital Total (b)	Besoin de financement Total (a-b)
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

## IV.LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2025, le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec ne détient aucun emprunt à son passif.

## V.LES DÉPENSES DE PERSONNEL

### La structure des effectifs au 30 novembre 2025

L'effectif des emplois permanents rémunérés est de 26 agents. Ils sont répartis de la manière suivante :

	Nombre d'agents	Équivalent Temps Plein (ETP)
TITULAIRES*	6	5,36
CONTRACTUELS	7	5,42
CDI	4	3,51
CDDI	9	6,69
	<b>26</b>	<b>20,98</b>

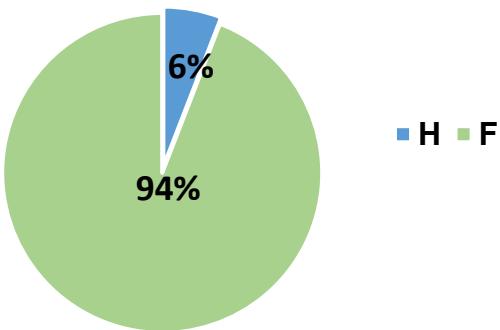
\* Dont deux agents détachés de la Fonction Publique Hospitalière

	TITULAIRE	CDI	CDD	ETP
CAT A	2	2	4	7,00
CAT B	1	1	-	2,00
CAT C	3	1	3	5,23
	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>14,23</b>

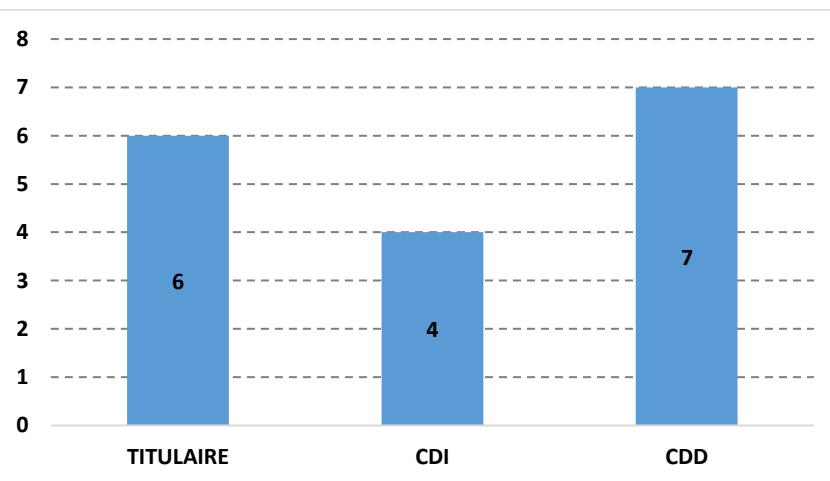
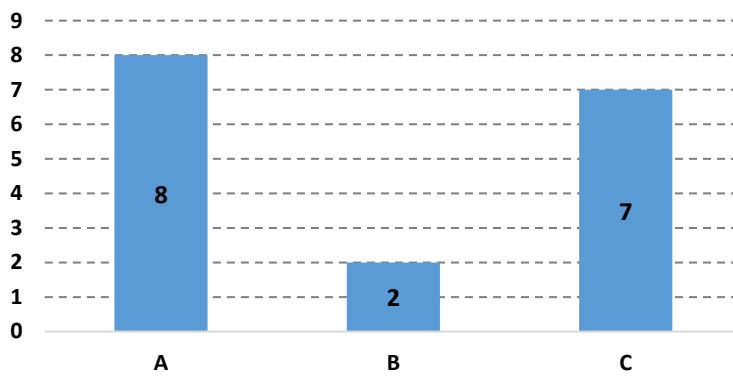
### REPARTITION PAR BUDGET

	Budget principal	Résidence le Val Fleuri	Chantier d'insertion	Centre Municipal de Santé
ETP	<b>4,67</b>	<b>3,96</b>	<b>8,15</b>	<b>4,2</b>

## CCAS - Personnel permanent



## Répartition par catégorie



## Le contexte en matière de ressources humaines

### ➔ Centre Municipal de Santé

Un médecin supplémentaire a été recruté à temps complet depuis le 17 novembre 2025. Deux autres sont venus faire une période d'essai d'une semaine et un autre viendra en janvier. Si cette période s'avère concluante, ils viendront compléter l'équipe en 2026 pour une durée de 3 ans.

### ➔ Chantier d'insertion

Durant l'année 2025, 15 salariés ont été présents :

- Pour 2025, 7 sorties ont été réalisées :
  - 3 dans un emploi dont 2 à la suite de la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) (CDI/CDD d'1 an/CDD de 6 mois)
  - 2 fins d'agrément
  - 1 non-renouvellement de contrat à l'initiative de l'employeur
  - 1 fin de période d'essai à l'initiative d'un salarié
- Accompagnement social et professionnel
  - 5 salariés ont réalisé des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
  - Tous les salariés ont été positionnés sur de nombreuses actions de recrutements tels que les jobs dating des cafés de l'emploi et des réunions d'informations pour des formations

### Formation

- Savoirs essentiels : 4 salariés
- CACES 1,3,5 : 1 salarié
- ACACED toute catégorie : 1 salarié
- Chantiers extérieurs
  - 13 chantiers extérieurs ont été réalisés en 2025 pour un montant de 5 469€  
(Prestations de nettoyage, entretien de l'espace vert, désencombrement d'appartements)

### Les heures complémentaires et supplémentaires en 2025

	Nombre d'heures	Montant estimé
<b>Heures complémentaires</b>	61,00 H	1 480,00 €
<b>Heures supplémentaires</b>	437,50 H	5 582,00 €
	<b>498,50 H</b>	<b>7 062,00 €</b>

### La politique sociale

Ci-dessous, la participation employeur aux dispositifs de complémentaire santé et de prévoyance :

	Montant de la participation mensuelle	Nombre d'agents	Montant
<b>Santé</b>	20 € net	5	1 343,03 €
<b>Prévoyance</b>	8 € net	14	1 348,60 €
			<b>2 691,63 €</b>

## L'action sociale arrêtée au 31 octobre 2025

La collectivité adhère au CNAS qui propose des services diversifiés en faveur des agents : des bons plans et réductions pour les activités sportives, de loisirs ou encore les sorties culturelles (cinéma, théâtre, musées, parcs d'attractions...), et des aides pour partir en vacances. La cotisation s'élève à : 222 € pour les agents actifs et 144 € pour les retraités. Le montant versé au CNAS en 2025 s'est élevé à **7 788,00 €**.

Détail des prestations	Nombre d'utilisateurs	Nombre de prestations	Montant
Aides	1	2	2 516,71 €
Billetterie	1	4	281,68 €
Chèques bonifiés	1	1	100,20 €
Chèques vacances	2	2	680,00 €
Voyagiste	1	1	1 221,80 €
			<b>4 800,39 €</b>

## Montant des dépenses estimées au 31/12/2025

	Budget principal	Chantier d'insertion	Val fleuri	Centre municipal de santé
Montant prévisionnel	252 787,00 €	244 351,00 €	214 755,00 €	346 610,00 €

## Prévisions budgétaires 2026

	Budget principal	Chantier d'insertion	Val fleuri	Centre municipal de santé
Montant prévisionnel	255 100,00 €	249 000,00 €	219 000,00 €	877 560,00 €

## VI. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »

### A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2025

Bien que l'exercice ne soit pas définitivement clos, le résultat 2025 est estimé ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	25 000,00 €
- Excédent d'investissement :	14 443,00 €
Soit un excédent global de :	39 443,00 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	66,00 €
- Recettes :	0,00 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2026 dans chacune de sa section sans affectation du résultat.

### B. Les orientations budgétaires 2026

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 Estimé	BP 2026
011 Charges à caractère général	196 646,57	176 590,88	207 994,00	205 000,00	205 000,00
012 Charges de personnel	115 150,29	184 638,96	221 518,00	218 265,00	219 000,00
016 Dépenses liées à la structure	284 282,65	306 705,04	315 484,62	310 000,00	315 000,00
002 Déficit reporté	0,00	105 038,34	40 822,38	40 822,38	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>596 079,51 €</b>	<b>772 973,22 €</b>	<b>785 819,00 €</b>	<b>774 087,88 €</b>	<b>739 000,00 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 Estimé	BP 2026
017 Produits de la tarification	357 433,88	393 920,84	450 000,00	475 500,00	475 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	43 093,41	337 717,00	334 819,00	326 669,00	239 000,00
019 Produits financiers	753,91	513,00	1 000,00	0,00	0,00
002 Excédent reporté	89 759,97	0,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>491 041,17 €</b>	<b>732 150,84 €</b>	<b>785 819,00 €</b>	<b>802 169,00 €</b>	<b>739 000,00 €</b>

Pour l'exercice 2026, le chapitre du produit de la tarification a été revu à la hausse afin de tenir compte du réalisé 2025.

Le poste « 018 Autres produits relatifs à l'exploitation » comprend la subvention d'équilibre versée du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de **204 000,00 €** contre 291 319,00 € en 2025.

Les investissements inscrits sont : le remboursement de cautions (**10 000,00 €**), et une enveloppe de travaux, de remplacement de divers équipements, d'achat de mobilier et outillages, et le contrat de chauffage pour la provision de remplacement d'équipements pour un montant global de **20 443,00 €**. Ces investissements seront financés par les cautions (10 000,00 €), l'excédent constaté au 31 décembre 2025 (**14 443,00 €**), et les amortissements de l'exercice (**6 000,00 €**).

## VII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »

### A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2025

Bien que l'exercice ne soit pas définitivement clos, le résultat 2025 est estimé ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	7 863,00 €
- Excédent d'investissement :	7 182,00 €
Soit un excédent global de :	15 045,00 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2026 dans chacune de sa section sans affectation du résultat.

### B. Les orientations budgétaires 2026

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 Estimé	BP 2026
011 Charges à caractère général	20 076,44	19 671,76	30 116,79	29 689,00	30 000,00
012 Charges de personnel	281 918,28	245 687,43	248 616,00	244 383,00	249 000,00
65 Autres charges de gestion courante	111,36	3,22	810,00	97,00	500,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	171,00	171,00	200,00
<b>TOTAUX</b>	<b>302 106,08 €</b>	<b>265 362,41 €</b>	<b>279 713,79 €</b>	<b>274 340,00 €</b>	<b>279 700,00 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 Estimé	BP 2026
013 Atténuations de charges	2 817,89	1 184,30	1 850,00	1 854,00	1 000,00
70 Produits des services	5 855,00	2 635,00	8 000,00	6 449,00	5 000,00
74 Dotations et participations	329 542,00	254 198,86	266 085,00	268 617,00	276 837,00
75 Autres produits de gestion courante	3,02	0,09	0,00	1,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent reporté	1 521,19	30 532,66	14 819,79	14 819,79	7 863,00
<b>TOTAUX</b>	<b>339 739,10 €</b>	<b>288 550,91</b>	<b>290 754,79 €</b>	<b>291 740,79</b>	<b>290 700,00 €</b>

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées d'une participation prévisionnelle de l'État à hauteur de **135 000,00 €** pour 2026 (calculée selon la tendance 2024/2025 de -22 000,00 €) ainsi que du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de **141 837,00 €** contre 110 838,00 € réalisé en 2025.

La section d'investissement comprend une provision de **18 182,00 €** pour l'acquisition de matériels et d'outillages financée par la dotation aux amortissements de l'exercice à hauteur de **11 000,00 €**, ainsi que l'excédent reporté de 2025.

## VIII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ »

### A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2025

Bien que l'exercice ne soit pas définitivement clos, le résultat 2025 est estimé ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	33 000,00 €
- Excédent d'investissement :	37,00 €
Soit un excédent total de :	33 037,00 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de **33 037,00 €** sera repris au BP 2026 dans chaque section.

### B. Les orientations budgétaires 2026

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 Estimé	BP 2026
011 Charges à caractère général	0,00	46 635,00	42 000,00	70 000,00
012 Charges de personnel	0,00	372 155,00	350 000,00	880 000,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	5 070,00	3 000,00	8 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>423 860,00 €</b>	<b>395 000,00 €</b>	<b>958 000,00 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 Estimé	BP 2026
013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services	1 550,00	144 000,00	138 000,00	550 000,00
74 Dotations et participations	0,00	284 710,00	289 615,00	380 000,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	10,00	3,00	0,00
002 Excédent reporté	0,00	1 550,00	1 550,00	33 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 550,00 €</b>	<b>430 260,00 €</b>	<b>429 168,00 €</b>	<b>963 000,00 €</b>

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées des recettes issues des consultations estimées à hauteur de **550 000,00 €** pour 2026, d'une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de **300 000,00 €** et d'une subvention et participation de la CPAM pour un montant estimé à **80 000,00 €**. L'excédent reporté 2025 de **33 000,00 €** complète l'équilibre budgétaire.

La section d'investissement comprend une provision de **5 037,00 €** pour l'acquisition de mobiliers et matériels supplémentaires financée par la dotation aux amortissements de l'exercice à hauteur de **5 000,00 €**, ainsi que l'excédent reporté de 2025.